**!CONTRAT D’ACHAT ET DE VENTE!**

**Et ce, entre les soussignées :**

1. John Doe titulaire de la CIN numéro 0652455478, délivrée le New Website

Ci-après désigné par le vendeur,

d’une part,

1. undefined undefined titulaire de la CIN numéro undefined, délivrée le undefined,

Ci- après désigné par l'acheteur,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE PREMIER:** Le présent contrat a pour objet l'achat par l’acheteur, de undefined.

**ARTICLE 2:** Le vendeur s'organise pour livrer le produit dans le bon conditionnement et le délai raisonnable. A cet effet, elle est chargée de la vérification du produit et d'assurer la sécurité dudit produit.

**ARTICLE 3:** La somme que doit payer l’acheteur est de undefined dt au plus tard le undefined.

**ARTICLE 4:** En cas de litige, ce sont les tribunaux tunisiens qui auront la compétence de trancher l’affaire.

xyz Fait à undefined, le undefined. xyz

**Le Vendeur > L’Acheteur >**